

Circulaire n°04/05
 06 Juin 2005

Le Directeur Général de la Recherche Scientifique et de la Rénovation Technologique
A
Mesdames et Messieurs les Doyens et Directeurs des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche et des Etablissements de Recherche Scientifique

L'Activité de Recherche **Diplômante**, de l'équipe tunisienne, est déterminante pour la sélection des projets et l'attribution des mois de stages.

Une **attention particulière** est accordée aux projets faisant valoir un **partenariat avec les entreprises publique(s) et/ou privée(s)**.

Le présent appel d'offres est ouvert aux **Projets d'Actions Intégrées (PAI)** qui impliquent au moins une équipe tunisienne et une équipe française et aux **Projets d'Actions en Réseau (PAR)** qui impliquent au moins deux équipes de chaque pays. Cet appel d'offres au titre des PAI et PAR s'adresse uniquement aux équipes tunisiennes et françaises n'ayant pas de projet de coopération CMCU en cours en 2006. Une expérience de coopération, au moins informelle, est souhaitable.

Dans cette perspective, le présent Appel d'offres concerne les projets qui entrent dans l'un des domaines interdisciplinaires et/ou transdisciplinaires suivants :

Domaine	Disciplines	Observations
Sciences de l'Homme et de la Société	Toutes disciplines	Toutes les spécialités des sciences de l'Homme et de la Société. Les contributions à d'autres thèmes et interactions avec d'autres disciplines sont souhaitées : Aménagement de l'Espace, Terres et Populations, Biotechnologies, Santé, STIC, ...
Biotechnologies	Biologie et Pharmacie	Amélioration des organismes et / ou des végétaux: développement d'approches intégrées en génomique (gènes d'intérêt), protéomique et physiologie. Les SHS peuvent apporter leur contribution (Droit, Economie, Sociologie, Patrimoine culinaire et produits : Loisirs, Identité).
Santé	Médecine, Pharmacie	Études des pathologies fréquentes en Tunisie a) multifactorielles (diabète, hypertension artérielle, sclérose en plaque, cancers) b) monogéniques (domaines : dermatologique, hématologique, retard mental, autres, ...) Seront considérés en particuliers les aspects épidémiologiques, moléculaires et l'identification éventuelle de nouveaux gènes. Pharmacologie : expérimentation animale, étude du développement (rein, cœur, système nerveux). Les SHS peuvent apporter leur contribution (Droit, Economie, Sociologie, Santé et Bien-être). Les projets devront, dans tous les cas, mentionner le respect des normes bioéthiques et de confidentialité en vigueur dans chaque pays et indiquer les modalités statistiques envisagées.
STIC	Informatique, Mathématiques et Mathématiques appliquées	Approches fondamentales. Travailler en relations avec les disciplines utilisant des modèles, Energétique, Thermique, Géologie. Travailler avec les sciences du Langage (Lettres, Linguistique) sur les questions de sens et de traduction automatique en langage naturel. Travailler à l'introduction des STIC dans la gestion opérationnelle de l'Information (Administrations ou Entreprises).
Génie des Procédés	Sciences de l'Ingénieur, Physique, Chimie, Sciences de la Terre	Méthodes de fabrication de nouveaux matériaux (Couches minces, Nano-matériaux, Géomatériaux, Biomatériaux).
Energies nouvelles et renouvelables et Développement durable	Sciences de l'Ingénieur, Physique, Chimie, Sciences de la Terre, Sciences de l'Homme et de la Société	Perspectives et concrétisation, Impacts, Aspects comportementaux (civisme de l'individu, civisme de l'entreprise, législations y afférentes, ...)

Quel que soit le domaine abordé, les Projets faisant valoir un partenariat entre les Structures de Recherche (Université, Centre de Recherche, ...) et les Entreprises publiques et/ou privées, recevront une attention particulière. Ce partenariat pourra s'exprimer par une action pour faciliter la mise en place d'une interface avec la Recherche : Cofinancement d'une thèse, cofinancement d'un contrat d'étude avec une équipe du projet, aide à la création d'une structure interne d'innovation ou de veille industrielles, etc.).

Les propositions seront d'autant plus considérées qu'elles envisageraient, à travers leurs collaborations, de s'inscrire dans une perspective de coopération multilatérale : soit méditerranéennes^(*), soit Nord-Sud [Communauté Européenne (CE) et Pays En Développement (PED)].

Le Comité Mixte de Coopération Universitaire (CMCU), dans sa réunion annuelle, examine les nouvelles demandes de **PAI** et **PAR** présentées au titre de l'Appel d'offres 2006. Un classement sera effectué et le nombre de projets retenus sera limité et ce **afin de pouvoir accorder des moyens significatifs à chaque projet retenu**.

Par ailleurs, il est à rappeler que pour promouvoir les études doctorales par le biais de la coopération internationale, deux modalités ont été introduites : la codirection de thèse (diplôme national) et la cotutelle (diplôme bi-national). À cet effet, une convention entre les deux partenaires doit être établie *via* leurs universités respectives. Dans ce cadre, l'alternance est encouragée et des bourses nationales à durée limitée peuvent être ainsi demandées, en Tunisie, auprès de la **Direction Générale des Affaires Estudiantines (DGAE)**^(**).

Des allocations de Recherche CMCU » peuvent être également accordées pour prendre en charge, nominativement, les jeunes chercheurs préparant une thèse en cotutelle conformément aux textes en vigueur. Chaque allocation couvre 12 mois de séjour junior répartis sur 3 ans. Chaque séjour annuel doit être au minimum de 3 mois et au maximum de 6 mois.

Chaque projet doit être rédigé d'un commun accord par les deux coordonnateurs tunisien et français sous forme d'un seul projet saisi par l'intermédiaire du site du CMCU : www.cmcu-fr-tn.org où il est validé par les deux parties sous peine de non examen du dossier. Il est imprimé à partir de ce dossier 4 exemplaires pour la Tunisie et un exemplaire pour la France. Pour chaque équipe participante, chacun de ces exemplaires doit porter la signature des autorités de tutelles concernées.

Pour la **partie française**, un exemplaire revêtu des signatures des chefs d'établissements de tutelle des équipes françaises impliquées doit être envoyé par le coordonnateur français à la Coprésidence française, avant le **31 juillet 2005**.

Pour la **partie tunisienne**^(***), quatre exemplaires revêtus des signatures des chefs d'établissements de tutelle des équipes tunisiennes impliquées doivent être envoyés par le coordonnateur tunisien, par la voie hiérarchique, à la Direction Générale de la Recherche Scientifique et de la Rénovation Technologique (DGRSRT), avant le **31 juillet 2005**.

Je me permets d'insister sur les détails pratiques suivants :

- Les frais de séjour des chercheurs français en Tunisie ainsi que les frais de transport des chercheurs tunisiens se rendant en France sont à la charge de l'établissement qui présente le projet.
- Les demandes de matériel doivent être justifiées et accompagnées d'un devis et d'un calendrier d'acquisition.
- Enfin, compte tenu de l'annualité budgétaire, **les moyens alloués au projet ne sont pas reportables à l'année suivante et doivent être consommés avant le 31 décembre de l'année concernée**. Les factures de Logistique, datées d'avant le 31 Décembre, doivent parvenir aux services financiers avant 15 Février pour être prises en charge avant la clôture des comptes.

(*) Note importante : Les propositions de recherche coopérative, impliquant des partenaires dans 2, voire 3 pays du Maghreb, Algérie, Maroc, Tunisie, sont encouragées. Les chefs de projets français d'un projet de ce type doivent répondre aux 2, voire 3 appels à proposition émanant des comités respectifs (CMEP franco-algérien, malinka.aulien@u-paris10.fr; CMIFM franco-marocain, www.franco-marocain.insa-lyon.fr).

(**) Dans le cas où des bourses de coopération sont demandées par les doctorants impliqués dans les projets CMCU, les demandes doivent obligatoirement être examinées par la Commission Nationale des Bourses relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

(***) **Compte tenu des essais probants des deux années précédentes, il est à noter que dorénavant seule subsiste la procédure de saisie par l'intermédiaire du site du CMCU.**

**Le Directeur Général de la Recherche Scientifique
et de la Rénovation Technologique**